

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 20 h 05 en présence de huit (8) citoyens et en l'absence de la conseillère Laurence Requilé.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. **Les procès-verbaux** de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 et de la séance ordinaire du 6 juin 2018 ont été adoptés à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 juin, qui n'a pas été tenue faute de quorum, a été adopté à l'unanimité après avoir voté la levée de cette séance.
4. **Un relevé de la correspondance** reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. **Les comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité **d'adopter la révision du budget 2018 rendue nécessaire pour équilibrer le budget, suite au dépôt des États financiers 2017**. Le vérificateur externe a refusé de comptabiliser des subventions à recevoir de sorte que le surplus accumulé disponible au 1^{er} janvier est plus bas que nous l'avions considéré au moment de faire le budget 2018 en décembre dernier.
7. Il a été résolu à l'unanimité **de devancer au 3 septembre 2018, la séance ordinaire du 5 septembre**.
8. Il a été résolu à l'unanimité **de remercier Les Textiles Patlin pour avoir accepté de produire des oriflammes qui seront utilisées au centre du village pour faire de la promotion publique**. (Ces oriflammes ont été installées bénévolement par l'inspecteur municipal).
9. Le maire a informé le public que :
 - Suite à un litige avec la Municipalité sur la taxe pour la collecte des ordures, un contribuable a pris sur lui de modifier la somme due sur son compte de taxes; il devra néanmoins acquitter la totalité du compte et pourrait même avoir à payer des intérêts. Le contribuable en a été avisé par écrit.
 - Suite à une évaluation du patrimoine immobilier de la Municipalité, la *Firme SPE Valeur assurable* a déposé son rapport qui augmente sensiblement la valeur aux livres des propriétés municipales; le Conseil a prévu, à la révision budgétaire, une majoration de la prime d'assurance de la Municipalité.

Sécurité publique

10. Il a été résolu à l'unanimité **de prévoir, aux budgets 2019 et 2020, un fonds de 2 500 \$ par année** pour supporter la démarche des dix (10) municipalités, dont Saint-Paulin, engagées dans l'étude d'opportunité de regrouper les Services de sécurité incendie.
11. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, n'avait pas d'information particulière à transmettre au public.

Transport

12. Il a été résolu à l'unanimité d'acquérir du *Groupe Lafrenière Tracteurs* de Sainte-Anne-de-la-Pérade, **un ramasse-feuilles tractable** au coût de 386,26 \$, toutes taxes incluses.
13. Il a été résolu à l'unanimité **de remplacer trois (3) ponceaux sur la rue Brodeur**. À une séance précédente, nous avons convenu d'en remplacer deux (2), mais les études sur le terrain démontrent qu'un troisième ponceau doit être remplacé. Le budget passe à 125 000 \$ et une subvention de 70 000 \$ est accordée par le ministère des Transports.
Le Conseil a aussi convenu d'étudier, lors de la réalisation des travaux, de répondre à la demande de M. Marc-André Lessard d'installer un tunnel sous la rue pour faire transiter son bétail; la réponse à cette demande devra tenir compte de la faisabilité réglementaire et des coûts, qui ne devront pas entraîner de dépassement budgétaire pour la Municipalité.
14. Il a été résolu à l'unanimité **d'acquérir et d'installer**, à proximité de l'église, **un abribus AB-30** au coût de 6 500 \$, installation et autres mobiliers en sus, le tout dans le cadre d'un projet à frais partagés du *Transport Collectif de la MRC de Maskinongé*. Cet équipement facilitera le covoiturage et servira d'abri aux passants en cas de pluie ou de grande chaleur.
15. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a informé le public que le ministre des Transports a accusé réception de notre règlement 264 relatif au transport lourd sur le territoire de la Municipalité.

Hygiène du milieu

16. Il a été résolu à l'unanimité **d'autoriser l'installation**, dans le parc de jeux adjacent au Centre Réal-U.-Guimond, **des bacs de culture de végétaux et de légumes pour les jeunes du camp de jour**.
17. Il a été résolu à l'unanimité **de mandater les Services techniques de la MRC de Maskinongé pour superviser les travaux de remise en état de la branche 4 de la rivière St-Louis**, de loger au ministère de l'Environnement la demande de certificat d'autorisation requis pour intervenir, et de demander les autorisations nécessaires de la CPTAQ s'il y a lieu. **Ces travaux**

sont rendus nécessaires pour corriger le drainage de terres agricoles qui cause des inondations en aval du cours d'eau. Le drainage ayant été réalisé sans permis, les frais de remise en état seront à la charge des agriculteurs concernés.

18. Il a été résolu à l'unanimité d'allouer, à *Argus Environnement inc.* de Trois-Rivières, le contrat d'expertise professionnelle **pour l'aménagement définitif de notre écocentre** au coût de 11 057 \$, toutes taxes incluses.
19. En vue de la mise en place de l'écocentre municipal permanent au site du chemin des Pionniers, il a été proposé à un contribuable de s'occuper de la coupe d'arbres nécessaire à cette fin. Puisque ce dernier a accepté la proposition, il a été résolu à l'unanimité **de l'autoriser à procéder et de garder le bois coupé, qui n'est pas d'une grande valeur.**
20. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, étant absente, le maire a informé le public qu'*Arbres Canada* a refusé la demande de soutien financier de la Municipalité pour lui permettre de procéder à l'aménagement d'un terrain avec des arbres fruitiers.

De plus, dans le cadre du projet de prolongement des services au secteur du Lac-Bergeron, le maire a informé le public que la contribution financière de la Municipalité demandée par le ministère de l'Environnement pour intervention en milieu humide s'élève à 2 131,54 \$. Finalement, on a procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de démarrage du projet.

Santé et bien-être des citoyens

21. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le remisage au presbytère de la collection d'ornithologie Dion, tel que demandé par la famille, pour regrouper au même endroit l'ensemble de la collection donnée à la Municipalité par le célèbre ornithologue décédé.
22. Il a été résolu à l'unanimité d'allouer à la firme *Hétu-Bellehumeur* (architecture) et *Les Services EXP inc.* (ingénierie), deux entreprises de Joliette, les contrats d'expertise professionnelle **pour la réfection de la rampe d'accès pour handicapés de l'Édifice municipal J.A.E.-Lafèche.** Il s'agit de contrats à taux horaire. On estime les coûts des travaux à quelques 35 000 \$.
23. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a avisé le public que la Municipalité a reçu un certificat de reconnaissance d'*Équijustice de Maskinongé* pour l'accompagnement d'adolescents qui ont à faire des travaux communautaires.

Aménagement, urbanisme et zonage

24. Il a été résolu à l'unanimité **d'approuver le projet de règlement 260-18 de la Régie du parc industriel régional,** dont Saint-Paulin fait partie, pour acquérir un immeuble à Louiseville où

sera éventuellement aménagé un hub alimentaire (regroupement d'entreprises produisant des biens comestibles).

25. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé le public du suivi de la CPTAQ à diverses demandes de citoyens de Saint-Paulin. Il a aussi avisé le public que la MRC de Maskinongé procède à la cartographie des zones inondables et que les citoyens qui habitent en bordure de la rivière du Loup auront la visite de professionnels qui feront des relevés topographiques sur le terrain.

Culture, loisirs et sports

26. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à **signer les conventions de non-responsabilités présentées aux artistes et artisans qui exposeront leurs œuvres aux Trouvailles de Saint-Paulin pendant le Festival Country Western.**
27. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, a informé le public que le Conseil a décliné le don d'un piano offert par une citoyenne. Il a aussi avisé le public que le Conseil a refusé de subventionner l'*Association des coureurs de canot du Québec*.

Autres sujets

28. À la parole au public, M. Jacques Picotte a demandé au Conseil de lui créditer sa taxe de SPA de 32 \$ vu que cette année, il ne l'utilise pas. Le maire lui a répondu que la Municipalité n'annulera pas cette taxe pas plus qu'elle ne le fait pour les propriétaires de logements vacants.
29. M. Pauzé, du secteur du Lac-Bergeron est intervenu sur plusieurs sujets :
- Il a suggéré qu'une affiche soit apposée sur l'abribus qu'on installera près de l'église pour le déclarer espace non-fumeur;
 - Il s'est informé des modalités de circulation dans les rues du secteur du Lac-Bergeron pendant les travaux.
 - Il a demandé si la Municipalité comptait compenser financièrement les résidents du secteur que les travaux à venir pourraient incommoder ou priver de revenus. Le maire a répondu que ce n'était pas l'intention du Conseil et le directeur général a rappelé que la Municipalité n'avait pas compensé les citoyens affectés par des travaux semblables ailleurs sur le territoire de la Municipalité.
 - Il a demandé ce qu'il advenait de sa suggestion d'installer au bureau municipal une boîte à courrier accessible en tout temps. Le maire a répondu que ce projet avait été étudié et qu'il a été décidé de ne pas y donner suite pour le moment.

30. Sachant que la réglementation municipale exige une marge de recul par rapport à la rue pour installer une terrasse permanente, M. Mathias Beunon s'est informé de la possibilité d'installer une terrasse saisonnière en devanture du *Bois Café* récemment ouvert sur la rue Laflèche. Il a été invité à rencontrer le technicien en aménagement à cet effet.

31. M. Alyre Bélanger est intervenu sur deux (2) sujets :

- Il a demandé que la chaussée du chemin des Allumettes, dont un tronçon a été balayé, soit balayée au complet. Le maire a répondu que le Conseil avait étudié la question lors de la révision budgétaire et décidé de ne pas donner suite cette année pour des raisons budgétaires; l'intervention faite ce printemps était un test du Service des travaux public pour estimer la faisabilité. Il a aussi rappelé que la Municipalité compte vingt-quatre (24) rues, rangs et chemins non balayés qui totalisent près de 40 km.
- Il a demandé comment évoluait le dossier de réglementation sur la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité. Il souhaite que la phase de la révision de cette réglementation puisse être applicable pour accueillir des activités du *Club Quad Mauricie* dès cet été. On lui a confirmé que le projet est actuellement à l'étude à la direction régionale du ministère des Transports.

32. Par vote unanime, à 20 h 40, **la séance a été levée.**